|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2017/L.2 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. limitée  23 décembre 2016  Français  Original : anglais, français et russe |

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt-deuxième session**

Genève, 25-27 janvier 2017

Point 7 de l’ordre du jour provisoire

**Examens de performance environnementale**

Rôle des examens de performance environnementale dans le soutien à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne

Note du Groupe d’experts des études de performance environnementale

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Reconnaissant la contribution importante du Programme des examens de performance environnementale (EPE) de la Commission des Nations Unies pour l’Europe (CEE) au cours des 20 dernières années comme un outil politique efficace et pratique, les ministres et chefs de délégation ont souligné lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », (Batumi, Géorgie, 8 - 10 Juin 2016), le rôle que le Programme des examens de performance environnementale « peut jouer dans l’appui fourni à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne ».  Le présent document a été préparé par le Groupe d’experts des études de performance environnementale avec le soutien du secrétariat pour faciliter les discussions du Comité des politiques de l’environnement sur la manière dont le Programme des examens de performance environnementale peut soutenir la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable. Le document reflète les résultats des discussions du Groupe d'experts au cours de sa réunion élargie (Genève, 9 décembre 2016).  Le Comité est invité à examiner le présent document en vue de son approbation éventuelle. |
|  |

Table des matières

*Page*

I. Introduction 3

II. Examens du troisième cycle 3

A. Structure 4

B. Expérience en matière d'application de la structure des examens de troisième cycle 5

III. Aider à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable  
dans la région paneuropéenne 6

A. Rôle et champ d'application 6

B. Contribution au suivi et à l'examen au niveau national et régional 7

C. Moyens pratiques d'intégrer les objectifs de développement durable dans les évaluations   
de la performance environnementale 8

D. Orientation et conseils 10

IV. Données et besoins en ressources 10

A. Données et informations 10

B. Besoins en ressources 11

I. Introduction

1. Reconnaissant la contribution importante du Programme des examens de performance environnementale (EPE) de la Commission des Nations Unies pour l’Europe (CEE) au cours des 20 dernières années comme un outil politique efficace et pratique, les ministres et chefs de délégation ont souligné lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », (Batumi, Géorgie, 8-10 Juin 2016), le rôle que le Programme des examens de performance environnementale « *peut jouer dans l’appui fourni à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne* ».

2. Le présent document a été préparé par le Groupe d’experts des études de performance environnementale avec le soutien du secrétariat pour faciliter les discussions du Comité des politiques de l’environnement sur la manière dont le Programme des examens de performance environnementale peut soutenir la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable. Le document reflète les résultats des discussions du Groupe d'experts au cours de sa réunion élargie (Genève, 9 décembre 2016).

3. Le Comité est invité à examiner le présent document en vue de son approbation éventuelle. Les questions suivantes sont proposées pour faciliter la discussion:

(a) Quel devrait être le rôle du Programme des examens de performance environnementale dans le soutien à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable?

(b) Est-ce que les moyens concrets d'intégrer les objectifs de développement durable dans les examens de performance environnementale devraient être laisser à la discussion avec chaque pays examiné sur la base des options envisagées dans le présent document afin de tenir compte des besoins du pays et des ressources disponibles ?

4. En outre, le Comité pourrait souhaiter encourager les pays éligibles à bénéficier du programme des examens de performance environnementale pour soutenir leurs efforts en vue de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable.

II. Examens du troisième cycle

5. Lors de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » qui s’est tenue à Astana au Kazakhstan en 2011, les ministres et les chefs de délégation ont invité la CEE à réaliser un troisième cycle des examens de performance environnementale pour les pays membres de la CEE éligibles. La Déclaration ministérielle adoptée à Astana a identifié trois grands axes d’étude qui peuvent être abordés par les examens du troisième cycle : (a) la gouvernance et le financement en matière d'environnement dans le contexte d'une économie verte; (b) la coopération des pays examinés avec la communauté internationale; et (c) la prise en compte de l’environnement dans des secteurs prioritaires (ECE ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, para. 13)

6. Dans la période 2012-2016, la méthodologie de troisième cycle a été appliquée aux troisièmes examens de la République de Moldavie (2013), du Monténégro (2014), de la Serbie (2014), de la Géorgie (2015), du Bélarus (2015), du Tadjikistan (en cours) et de la Bulgarie (en cours)[[1]](#footnote-2). Elle a également été appliquée au deuxième examen de la Croatie (2013) et à l'examen du Maroc (2013). Au moment de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », le troisième cycle était à mi-parcours.

A. Structure

7. En 2013, le Comité des politiques de l’environnement a soutenu la structure détaillée des examens du troisième cycle proposée par le secrétariat, en acceptant de la réviser au vu de l'expérience acquise dans son application pratique (ECE/CEP/2013/2). La structure détaillée des examens du troisième cycle comporte (ECE/CEP/2013/12):

15. *Introduction : Vue d’ensemble de l’état de l’environnement.* Il s’agira d’une brève présentation du contexte socioéconomique et des principales évolutions (pour ce qui est des pressions sur l’environnement et de l’utilisation des ressources naturelles) survenues dans des domaines clefs de l’environnement (comme l’air, les changements climatiques, l’eau, les déchets, la terre, le sol et la biodiversité).

16. Partie I: Gouvernance et financement en matière d’environnement et dans le contexte d’une économie verte. Cette partie aura pour principaux thèmes:

(a) Le cadre juridique et relatif à l’élaboration des politiques et sa mise en œuvre, y compris les initiatives en faveur de l’économie verte axées sur l’efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité à faible intensité de carbone, l’augmentation de l’efficacité environnementale − eu égard notamment à l’utilisation des ressources en énergie et en eau, les emplois verts et l’éco-innovation;

(b) Les instruments réglementaires et leur application;

(c) Les instruments économiques et les dépenses environnementales, dont les investissements dans de nouvelles technologies vertes;

(d) La surveillance environnementale, les informations sur l’environnement et l’éducation écologique.

17. *Partie II: Interaction entre dimension nationale et dimension internationale.* Cette partie portera principalement sur:

(a) L’application des accords et engagements environnementaux multilatéraux, la coopération bilatérale et l’assistance technique internationale en matière d’environnement et de développement durable;

(b) Les politiques et mesures d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de leurs effets.

18. *Partie III: Prise en compte de l’environnement dans les politiques sectorielles et préoccupations environnementales spécifiques.* Cette partie traitera des questions environnementales, en particulier des questions touchant aux technologies vertes, dans des secteurs socioéconomiques déterminés, comme l’industrie, l’énergie, les transports, l’agriculture, la sylviculture, la santé et le logement, mais aussi de la gestion des ressources en eau, de la protection de l’air, de la gestion des déchets, de la biodiversité et de la protection de la nature. Jusqu’à quatre secteurs et domaines seront sélectionnés pour chaque examen de performance environnementale en consultation avec le pays considéré. »

B. Expérience de l'application de la structure des examens de troisième cycle

8. La structure des examens de troisième cycle mentionnée ci-dessus a été en général bien accueillie par les pays examinés et a permis de couvrir les trois grands axes d’étude soulignés par la Déclaration ministérielle d’Astana. Cependant l’expérience a montré que la plupart des pays examinés ont préféré se familiariser avec les détails des termes de référence pour la préparation des chapitres couverts par le Programme des examens de performance environnementale et organiser de larges consultations internes sur la structure de leur rapport EPE avant d'accueillir la mission préparatoire d’un examen de performance environnementale ou au cours de la mission elle-même.

9. De ce fait, la structure des examens de troisième cycle mentionnée ci-dessus a été suivie lors des examens de la République de Moldavie, du Monténégro, de la Serbie et de la Bulgarie. La Géorgie a opté pour une structure un peu différente qui a été aussi préférée par le Bélarus et le Tadjikistan: (i) les questions relatives à la surveillance environnementale, à la coopération internationale et aux changements climatiques ont été intégrées dans d’autres chapitres, plutôt que d’être traitées dans des chapitres spécifiques; (ii) la Partie II a été complètement dédiée aux questions de la gestion de la pollution et des milieux, couvrant les thèmes de la protection de l'air, de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets, de la biodiversité et des aires protégées; (iii) un certain nombre de secteurs ont été couverts dans la Partie III dédiée à l'interaction de l'environnement avec les secteurs ou les questions choisies. Le Bélarus, la Géorgie et le Tadjikistan ont apprécié la possibilité d'aborder l'intégration des considérations environnementales dans un grand nombre de politiques sectorielles à travers leur examen de performance environnementale ainsi que la perspective de renforcer la coopération avec les autres ministères sectoriels au cours du processus des examens de performance environnementale. En outre, aborder plus de secteurs dans les examens permet d’élever au niveau gouvernemental le profil de l’exercice des examens et des recommandations découlant des examens de performance environnementale: par exemple, le Premier Ministre du Bélarus a assisté au lancement de la publication du troisième examen de performance environnementale, et le pays a adopté au niveau du vice-premier ministre un plan d'action intersectoriel pour mettre en œuvre les recommandations de l’examen de performance environnementale .

10. Par conséquent, il est apparu important de maintenir une certaine flexibilité sur la structure des rapports des examens de performance environnementale lors de la négociation avec le pays examiné par rapport à la structure détaillée présentée dans le document ECE/CEP/2013/12. Le secrétariat s’est toujours assuré que les trois grands axes d’étude soulignés par la Déclaration ministérielle d’Astana pour le troisième cycle soient correctement reflétés dans les examens quelle que soit la structure convenue avec le pays grâce à des ajustements apportés aux termes de référence pour la préparation des différents chapitres.

11. Concernant le contenu du troisième cycle, accorder une attention suffisante dans les examens du troisième cycle à la gouvernance environnementale et au financement dans un contexte d'économie verte et d’initiatives spécifiques à l'économie verte s’est avéré ardu. Les examens ont abordé les préoccupations de l'économie verte à la fois dans différents chapitres (par exemple, le chapitre sur le cadre juridique et politique, ou sur l'énergie et l'environnement) et dans le chapitre dédié aux instruments économiques et aux dépenses environnementales. Cependant, dans de nombreux pays examinés, il a été observé l'absence de cadre juridique et de politique pour l'économie verte, ainsi que le manque d'initiatives spécifiques à l'économie verte, sauf pour quelques projets d'économie verte soutenus par les donateurs internationaux. Ce fut également un défi de couvrir les investissements rendant l'économie plus verte séparément des dépenses générales environnementales, puisqu’aucune de ces informations n’est collectée séparément dans les pays examinés. Par conséquent, les examens ont eu tendance à mettre l'accent sur l’exigence d'un cadre clair des politiques et des responsabilités institutionnelles officielles et/ou des mécanismes de coordination sur l'économie verte, plutôt que de décrire ces cadres et mécanismes. Dans certains pays qui ont été revu lors du troisième cycle, le cadre politique de l'économie verte s’améliore maintenant: par exemple, le Bélarus a élaboré un plan national d'actions pour introduire les principes d'économie verte pour la période allant jusqu'en 2020.

12. Aucune difficulté n'a été rencontrée pour couvrir de manière détaillée les deux autres axes d’étude identifiés par la Déclaration ministérielle d’Astana - la coopération des pays avec la communauté internationale et la prise en compte de l’environnement dans des secteurs prioritaires.

13. Tous les examens effectués lors du troisième cycle, sauf un, incluaient l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le deuxième cycle, et préparées par l'équipe d'examen sur la base des informations fournies par les pays examinés, et devaient clairement indiquer la mise en œuvre, la non mise en œuvre ou la mise en œuvre partielle de ces recommandations. Cette évaluation n'a pas été faite pour la Bulgarie en raison de changements dans la situation politique de ce pays et de la longue période (16 ans) entre les deux examens.

14. Tous les examens du troisième cycle continuent d’inclure des annexes contenant des informations sur les données et les indicateurs clés, la participation aux accords et aux engagements environnementaux multilatéraux, et les lois relatives à l'environnement les plus importantes du pays examiné. Les examens du troisième cycle du Bélarus, de la Bulgarie, de la Géorgie et du Tadjikistan ont en plus inclus des annexes sur les indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement. De plus, les examens du troisième cycle du Bélarus, de la Géorgie et du Tadjikistan incluent aussi des annexes sur les résultats de l’outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) » utilisé pour le soutien des analyses des chapitres sur le transport et l’environnement.

III. Aider à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne

A. Rôle et champ d'application

15. Conformément aux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », et fort de l’expérience acquise lors de l’assistance aux pays dans la réalisation et le suivi des objectifs du millénaire pour le développement, les examens de performance environnementale peuvent aider les pays dans la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable pertinents. En particulier, ils peuvent:

(a) Aider à adapter au contexte national les objectifs de développement durable pertinents dans les pays examines;

(b) Évaluer les progrès qu’un pays examiné fait dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, identifier les défis et fournir des recommandations pour les surmonter;

(c) Identifier les problèmes systémiques et les questions intersectorielles liés à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents ; et

(d) Contribuer au partage d'expériences entre les pays sur la réalisation des objectifs de développement durable.

16. Les examens de performance environnementale ne couvrent pas toute la gamme des questions abordées par le Programme 2030. Ils peuvent soutenir la réalisation et le suivi de ces objectifs et/ou cibles du Programme 2030 qui sont pertinents pour le contenu d’un examen de performance environnementale particulier demandé par le pays examiné, ci-après dénommés "objectifs et/ou cibles pertinents aux examens de performance environnementale". Ces objectifs et/ou cibles pertinents aux examens de performance environnementale différeraient d’un examen à l’autre en fonction de la structure thématique du rapport des examens de performance environnementale convenu avec le pays examiné. Par exemple, si un pays souhaite avoir un chapitre sur la gestion de l’eau, l’objectif 6 (eau propre et assainissement), sera considéré comme pertinent dans l’examen de performance environnementale. Dans de nombreux cas, seulement une ou plusieurs cibles dans un objectif seraient pertinentes à l’examen de performance environnementale plutôt que l'ensemble de l’objectif.

17. Dans la majorité des cas, les objectifs et / ou cibles pertinents aux examens de performance environnementale seraient liés à l'environnement, mais ce ne serait pas toujours le cas. La dimension environnementale de certains objectifs et cibles peut ne pas être très prononcée, mais peut paraître assez importante pour les chapitres sectoriels d'un examen de performance environnementale donné, notamment à la lumière du caractère intégré et indivisible des objectifs de développement durable qui équilibrent les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale. Par exemple, l'objectif 5 (égalité entre les sexes) et son objectif 5.a (*Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu’à l’accès à la propriété et au contrôle des terres et d’autres formes de propriété, aux services financiers, à l’héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne*) peuvent être pertinents pour l’examen de performance environnementale d'un pays qui aurait demandé un chapitre sur la gestion des terres ou un chapitre sur l'agriculture et l'environnement et qui fait face à des inégalités entre les sexes dans l'accès à la propriété foncière.

18. Les recommandations correspondantes fournies dans les rapports des examens de performance environnementale devraient viser à soutenir la réalisation des objectifs et / ou objectifs pertinents aux examens de performance environnementale par un pays examiné. Ces recommandations peuvent donner des conseils, par exemple, sur la nécessité d'améliorer la législation et son application ou sur des mesures supplémentaires et / ou alternatives pour soutenir la réalisation des objectifs et / ou cibles pertinents.

B. Contribution au suivi et à l'examen au niveau national et régional

19. En aidant les pays examinés à la réalisation et au suivi des objectifs et/ou cibles pertinents à l’EPE grâce aux recommandations, les examens de performance environnementale peuvent contribuer au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable par pays au niveau national. En particulier, ils peuvent servir de base, i.e., un parmi d’autres apports, aux examens nationaux des objectifs de développement durable lorsque ces examens sont préparés par les pays examinés par le Programme des examens de performance environnementale en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. En même temps, ils peuvent aussi servir d’apport aux examens volontaires nationaux au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, lorsque les pays examinés par le Programme des examens de performance environnementale entreprennent ces examens. Finalement, ils pourraient fournir un apport à un futur mécanisme régional de suivi et d'examen.

C. Moyens pratiques d'intégrer les objectifs de développement durable dans les évaluations de la performance environnementale

Options possibles

20. Les objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale peuvent être incorporés dans le contenu des EPE de plusieurs façons. Il convient d’éviter une approche unique et une certaine flexibilité est nécessaire pour s’assurer que cette incorporation réponde le mieux aux besoins des pays examinés. Les options décrites ci-après peuvent servir de point de départ à la discussion avec un pays faisant l'objet de l'examen lorsque des consultations sur la structure du futur rapport de l’examen de performance environnementale auront lieu.

Option 1: Inclure l’évaluation de la mise en œuvre des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans le contenu des chapitres des rapports des examens de performance environnementale

21. Fort de l'expérience acquise avec l’évaluation de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement, la façon la plus simple d'intégrer les objectifs de développement durable serait d'inclure l’évaluation de la mise en œuvre des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans le contenu des chapitres des rapports des examens de performance environnementale convenus avec le pays examiné et d’aborder les interconnexions et les questions transversales dans les chapitres portant sur les questions horizontales (par exemple, les chapitres sur le cadre juridique et politique ou sur les instruments économiques pour l'écologisation de l'économie).

22. Une cartographie plus détaillée des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale par rapport aux chapitres d’un rapport d’examen de performance environnementale devra être entreprise pour chaque examen et ajustée à la structure d’un rapport d’examen de performance environnementale. Comme certaines cibles pourraient être traitées par plusieurs chapitres, la cartographie spécifique à un examen permettrait également d'éviter les duplications.

23. À court terme, les évaluations des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans les chapitres du rapport EPE pourraient se concentrer sur l'existence d'un cadre propice à la réalisation de l'objectif et/ou de la cible, tandis que, à un stade ultérieur, les examens pourraient aller vers une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et/ou de la cible et donner des recommandations sur la façon de favoriser leur progrès de mise en œuvre.

24. Les évaluations des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans les chapitres d’un rapport des examens de performance environnementale peuvent être rapportées soit dans une boite soit dans une section dédiée.

25. Il est important que les évaluations des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans les chapitres d’un rapport des examens de performance environnementale servent de complément à l’analyse globale du thème du chapitre sans détourner le contenu de l'ensemble du chapitre.

Option 2: Chapitre sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale

26. La deuxième façon serait soit (i) d’ajouter un chapitre complet sur l'évaluation des progrès accomplis qu’un pays a effectués pour la réalisation des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale, soit (ii) d’étendre le chapitre sur la mise en œuvre des accords et engagements environnementaux multilatéraux et d’y inclure une partie sur la réalisation des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale.

27. Un tel chapitre ou partie pourrait fournir une couverture détaillée de tous les objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale en un seul endroit, ainsi que l'analyse des interconnexions et des questions transversales. Un tel chapitre ou partie pourrait aborder:

(a) Le cadre global pour la mise en œuvre des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale, comprenant:

Cadre juridique et politique,

Cadre institutionnel, comprenant les mécanismes de coordination et de participation des parties prenantes,

Information et données,

Ressources et autres moyens de mise en œuvre.

(b) L’évaluation de la réalisation des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale (un par un ou évaluation en cluster), comprenant:

Adaptation des objectifs au contexte national,

Progrès effectué, défis restants.

(c) Questions transversales dans la réalisation des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale

(d) Conclusions et recommandations.

Option 3: Intégration des objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans le contenu des chapitres et couvrant dans un chapitre supplémentaire des objectifs et/ou cibles non traités par d'autres chapitres, mais demandés par le pays examiné

28. Une autre option serait d’intégrer les objectifs et/ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans le contenu des chapitres et couvrir dans un chapitre supplémentaire des objectifs et/ou cibles non traités par d'autres chapitres, mais demandés par le pays examiné. Ceci permettrait une couverture plus large des objectifs de développement durable dans le cas où la structure d’un rapport des examens de performance environnementale inclurait un nombre limité de sujets ou de questions sectorielles. Par exemple, pour un examen qui est en ligne avec la structure du troisième cycle et comprend dans la Partie III un chapitre sur la gestion de l’eau, l’option 3 permettrait (i) d’intégrer l’objectif 6 dans le chapitre sur la gestion de l’eau, et (ii) de couvrir un plus grand nombre d’objectifs et/ou de cibles demandés par le pays examiné dans un chapitre séparé, ainsi que l'analyse des interconnexions et des questions transversales dans un tel chapitre.

Option 4: Fournir un examen général de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le chapitre sur le cadre juridique et politique et inclure l'examen des objectifs et / ou cibles pertinents à l’examen de performance environnementale dans le contenu des autres chapitres du rapport de l’examen de performance environnementale

29. Dans le cadre de cette option, un examen général de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable sera présenté dans le chapitre sur le cadre juridique et politique, tandis que l'examen des objectifs et / ou cibles pertinents sera inclus dans d'autres chapitres du rapport de l’examen de performance environnementale. L'examen général de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable dans le chapitre sur le cadre juridique et politique traiterait par exemple de l'existence d'une stratégie nationale de développement durable, de sa mise à jour /son alignement sur les objectifs de développement durable, le processus de mise en œuvre, la disponibilité et l'efficacité des mécanismes de suivi, etc. L'examen des objectifs et / ou cibles pertinents dans les autres chapitres du rapport de l’examen de performance environnementale serait semblable à celui proposé dans l'option 1 et pourrait se faire sous forme d’une boîte ou d’une section dans le chapitre respectif.

Annexe

30. Une annexe avec des indicateurs des objectifs de développement durable pourra être ajoutée ultérieurement pour compléter les analyses de fond effectuées dans le rapport, comme cela a été fait avec les indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement dans l’examen du troisième cycle du Bélarus, de la Bulgarie, de la Géorgie et du Tadjikistan. Une telle annexe pourrait complémenter n’importe quelle option mentionnée précédemment.

D. Orientation et conseils

31. Conformément à son mandat de fournir des orientations au secrétariat de la CEE et au des politiques de l’environnement sur toutes les questions de fond et d'organisation découlant de la mise en œuvre du programme des examens de performance environnementale (ECE / CEP / 2014/13, annexe), le Groupe d'experts des examens de performance environnementale peut fournir des orientations sur les possibilités d'améliorer l'incorporation des objectifs de développement durable dans les examens des performances environnementales.

32. Le secrétariat devrait fournir des conseils aux équipes d'examen en ce qui concerne l'incorporation des objectifs de développement durable dans les examens des performances environnementales.

IV. Données et besoins en ressources

A. Données et informations

33. La disponibilité de données de haute qualité, fiables et récentes dans les pays examinés peut représenter un sérieux défi. Le processus des examens de performance environnementale repose essentiellement sur la collaboration avec les autorités nationales pour obtenir les données nécessaires pour le rapport. Les offices statistiques nationaux, les autorités nationales de l'environnement et d'autres organismes compétents dans le pays examiné, ainsi que les organisations internationales sont les principales sources de données des examens de performance environnementale.

34. Intégrer les objectifs du développement durable dans les examens nécessiterait des efforts du pays en cours d'examen pour fournir des données et des informations supplémentaires sur les objectifs et/ou cibles qui seraient pertinents pour les EPE. Il faudrait également des efforts supplémentaires aux équipes d'examen pour accéder et analyser ces données et informations.

35. En plus des sources nationales, un certain nombre de mécanismes et d'outils peuvent apporter des informations et des données complémentaires pour l'intégration des objectifs du développement durable dans les examens de performance environnementale. Ceux-ci comprennent, entre autres, les processus d'établissement de rapports nationaux pour les divers accords et engagements environnementaux multilatéraux, un certain nombre de processus et instruments internationaux, y compris la plate-forme de connaissances UNEP-Live et son Système d'information pour le reportage d’indicateurs et de l'Avenir de l'environnement mondial, ainsi que d’autres mécanismes d'examen et des processus de la CEE autre que les examens de performance environnementale (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/5).

B. Besoins en ressources

Budget opérationnel

36. Alors que le secrétariat de base pour le Programme des examens de performance environnementale est assuré par le budget ordinaire de la CEE, le budget opérationnel pour le Programme continuera de dépendre des fonds extrabudgétaires fournis par les donateurs directement au fonds d'affectation spéciale des examens de performance environnementale ou par des contributions en nature, principalement sous la forme d'experts fournis par les pays et les organisations internationales et des institutions telles que l'Agence européenne pour l'environnement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l’Organisation de coopération et de développement économiques, le PNUE et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe. Au cours des dernières années, du personnel des divisions de la CEE autre que la Division de l'environnement a également fait partie des équipes d'examen.

37. Les besoins de financement extrabudgétaires pour l'examen d'un pays vont de 100.000 $ à 250.000 $, en fonction d'un certain nombre de facteurs, tels que les frais de mission, le nombre de chapitres, la disponibilité des experts fournis par les pays et les organisations internationales et les fluctuations des taux de change. Ces coûts couvrent la mission préparatoire, la mission d'évaluation, les consultants, l'édition de la version anglaise du rapport, la participation à la réunion du Groupe d'experts des EPE et à la session du Comité des politiques de l’environnement, la traduction dans les langues russes ou locales et le lancement de la publication.

38. L'intégration des objectifs de développement durable dans les examens de performance environnementale va demander une expertise supplémentaire par les équipes d'examen. Pour cela, la collaboration actuelle entre le Programme des EPE et les organisations partenaires doit être renforcée, la coopération avec de nouveaux partenaires doit être développée, et la coopération avec d'autres divisions de la CEE doit être améliorée. Il faudrait aussi assurer la disponibilité de l'expertise dans le cas où serait choisi un chapitre complet supplémentaire sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et/ou cibles pertinents aux examen de performance environnementale ou une option combinée et qu’un tel chapitre ne soit pas préparé par un expert mandaté par un pays ou une organisation internationale.

Niveau national

39. Un large éventail d'autorités nationales qui vont au-delà des autorités environnementales sont impliquées dans le troisième cycle des examens. Par exemple, au cours de la mission d'évaluation, l'équipe d'examen pour le troisième examen du Bélarus a rencontré plus de 50 autorités gouvernementales, institutions et organisations en dehors du système du Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Toutefois, dans certains pays examinés, l'intégration d’objectifs de développement durable dans les examens peut nécessiter des efforts supplémentaires pour augmenter la participation dans les EPE des institutions gouvernementales autre que les autorités environnementales nationales.

Groupe d’experts des études de performance environnementale

40. La composition du Groupe d'experts des examens de performance environnementale qui effectue le processus d'examen par des experts, se compose de 10 à 14 participants désignés par les États membres de la CEE. Les membres du Groupe d'experts ont une expérience diversifiée, ce qui permet d’apporter une contribution et des commentaires de fond à divers chapitres et recommandations du rapport EPE. Selon les termes de référence du Groupe d’experts, d'autres experts nommés par les délégués du Comité des politiques de l’environnement et approuvés par les membres du Groupe d'experts, en consultation avec le secrétariat, ainsi que des experts d’autres institutions internationales invités par le secrétariat, peuvent participer aux réunions du Groupe d’experts (ECE/CEP/2014/13, annexe).

41. La possibilité d'inviter des experts supplémentaires des gouvernements et des organisations internationales à participer aux réunions du Groupe d'experts est utilisée assez souvent, surtout en cas de longs rapports et de rapports couvrant des secteurs spécifiques. Certains États membres de la CEE nomment des membres suppléants au Groupe d'experts pour permettre l'adaptation de la participation au contenu du rapport d'examen.

42. L'intégration des objectifs de développement durable dans les examens de performance environnementale peut exiger l'amélioration de la pratique actuelle d'inviter des experts supplémentaires des gouvernements et des organisations internationales à participer au Groupe d'experts des EPE. À son tour, l'intégration des objectifs de développement durable dans les examens peut susciter l'intérêt des gouvernements ne participant pas au Groupe d'experts à y participer.

1. Toutes les dates se réfèrent aux années d'adoption des recommandations de l’examen de performance environnementale par le Comité des politiques de l’environnement. [↑](#footnote-ref-2)